



# Vourles

## Mairie

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1</p>	<p>L'an deux mil dix, le vingt et un octobre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le quinze octobre, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p><b>Absents :</b> Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONTVAILLIER, Paul REGARE, Cécile MATHAUD,</p> <p><b>Excusés :</b> Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONTVAILLIER, Paul REGARE, Cécile MATHAUD,</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Thérèse PRALY donne pouvoir à Annie FERNANDEZ, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Jérôme MONTVAILLIER donne pouvoir à Serge FAGES, Paul REGARE donne pouvoir Elisabeth MESNIER, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Pascale HAUK,</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-062  
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2010**

\*\*\*

**OBJET : Création d'un poste de directeur (rice) – Pôle enfance**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34,  
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°92-859 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emploi des puéricultrices territoriaux,  
Vu la délibération n°2010-061 du 21 octobre 2010 relative au mode de gestion de la structure multi accueil,

Monsieur le Maire explique que la gestion de la structure multi accueil étant placée sous la responsabilité de la Commune, il convient en matière d'organisation des services communaux, de procéder au recrutement d'un directeur (rice) qui sera particulièrement en charge, sous la

responsabilité du Directeur général des services, de l'encadrement de la structure et de la gestion administrative.

L'agent ainsi recruté devra appartenir à la catégorie des puéricultrices territoriales (catégorie A), filière médico-sociale.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires à la création de ce poste de directeur (rice) de la structure multi accueil seront disponibles au sein du budget communal 2011.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir décider la création du poste de directeur (rice) de la structure multi accueil à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à la majorité absolue, la création du poste de directeur (rice) de la structure multi accueil à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES